



Diplomatische
Konferenz
2000

Diplomatic
Conference
2000

Conférence
diplomatique
2000

MR/22/00

Orig.: d,e,f

Munich, le 29.11.2000

OBJET: Projet de résolution de la Conférence
ORIGINE: Le secrétariat
DESTINATAIRES: La Conférence de révision (pour adoption)

RESUME

Le présent document contient le projet de résolution de la Conférence des Etats contractants sur la révision de la Convention sur le brevet européen tel que figurant dans le document MR/PLD 12/00.

- 1 -

Projet

Résolution de la Conférence

La Conférence prend acte des progrès réalisés dans le processus de modernisation et de réforme du système du brevet européen qui avait été engagé l'année dernière par les Ministres à Paris et réaffirmé cette année à Londres. La Conférence recommande vivement que la révision de la Convention sur le brevet européen qu'elle a adoptée soit ratifiée aussitôt que possible par chaque Etat contractant.

La Conférence reconnaît qu'un travail important reste à accomplir. D'une part, certains points ne figuraient pas à l'ordre du jour de cette Conférence. D'autre part, la Conférence a estimé que d'autres points n'avaient pas été suffisamment approfondis pour pouvoir déjà faire l'objet de décisions à caractère obligatoire. Reconnaisant notamment l'importance de la question, la Conférence est convenue de maintenir pour le moment les dispositions de la Convention sur le brevet européen réglant actuellement les logiciels. Cela permettra de mener à terme les larges consultations déjà en cours à ce sujet, la Conférence étant toutefois pleinement consciente que cette question ne peut être laissée en suspens indéfiniment. Il conviendrait également de procéder à une nouvelle analyse du contexte approprié de la Convention dans lequel doivent s'inscrire certaines dispositions, par exemple en ce qui concerne les inventions biotechnologiques.

Ayant présent à l'esprit la nécessité de nouveaux progrès, la Conférence invite instamment le Conseil d'administration et les autres organes compétents de l'Organisation européenne des brevets à préparer en priorité une nouvelle conférence diplomatique. Les propositions de nouvelle révision pourraient en particulier concerner les logiciels ainsi que les modifications nécessaires pour la mise en oeuvre, sans délai, du brevet communautaire, compte tenu de la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne à Lisbonne en mars 2000.